R 14. may 45

ACAD. LUGD. BAT. BIBL.

Monsieur

Deux choses m'ont jusques icy empesché, que je n'aye peu accuser la reception de la vostre du 8. octob: de l'Année passée, escrite au Camp à Assenede: Sçavoir mes divers voyages dans & hors de la France; & d'ailleurs le bien, que je me promettois, de vous entretenir plus seurement par mes fils, que cela ne se peut par la Poste risqueuse. Car depuis leur sortie de l'Academie, ils n'ont eu autre passion, que d'en offrir devant tout autre, la practique & leur espées à Messeigneurs les Princes d'Orenges, pere & fils. A quelle fin, quoy qu'absent de ma Maison, je n'ay pas laissé de faire venir un Passeport de Bruxelles: Pour par ce moyen les avoir Compagnons en mon voyage jusques au pays de Liege; & ce sous pretexte de mes affaires en ces quartiers là: Et pour, apres y avoir salué les principaux de leur Parents, aller trouver leur AA. d'Orenges, en quel lieu Elles eussent esté. Mais puisque vos dernieres Monsieur, ne marquerent rien en un poinct, qui m'importoit; sçavoir en quel Regiment de Cavallerie je les puisse, à vostre advis, mettre; pour à leur entrée y avoir quelqu'addresse & cognoissance? J'en ay cependant trouvé dans la Maison de la Trimouille, auprès de M. le Prince de Talmont. Dans la Cavallerie duquel ils sont pour cet effect, (manque d'autre occasion), resolus, de faire cette Campagne, en qualité des Volontaires. En suite de quoy j'escrivis & promis aud. Seigneur, de partir ce Mois d'icy; affin de rendre mesd. fils de bonne heure en vostre Camp. Mais attendant ainsi avec impatience led. Passeport; voici une lettre, arrivée par la derniere Ordinaire: Là où mes ayants charge à Liege me mandent, ne croire pas, qu'icelle lettre me trouveroit encor en ce pays cy; & ce d'autant, qu'ils m'avoient envoyé led. Passeport le 23 Mars, avec 3. lettres precedentes; sans que j'en aye receu une sillabe! Ce qui me fait juger, que ma Partie, ces feints Peres au petit collet, occupants & Princes & Postes, où ils sont; apres avoir eu du vent de ma venüe, m'ayent joué ce tour là, apres plusieurs precedents; & intercepté led. Passeport; A mesure qu'ils y tiennent mad. venüe suspecte, & ma presence contagieuse. A raison de quoy j'ay ordonné, de me faire venir apres la perte du primier, un second

Hug. 37.

© Universiteitsbibliotheek Leiden
Cod. Hug. 37 (Petersdorf) 2
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/3940

Passeport, & l'addresser par autre voye à Sedan: Là ou en passant je le prendray, & ou cette malice n'aura, je m'asseure, point de prise sur luy. Mais com cela retarde les desseins de mesd. fils, qui s'imaginent que le ciel, la terre & la meer s'unissent pour les traverser: Ainsi ay-je creu Monsr. estre, en suite de la solidité de nostre Amitie, mon debvoir, de vous en tenir adverti: Affin que n'ignorassiez ce malheureux dilayement, moins perdissiez l'occasion, (si elle s'offre), à y favoriser ce, qui m'est si cher, & consacré aux services de leursd. AA. d'Orenge. Si j'en voudrois croire à mesd. fils, confits en regrets d'avoir si long temps attendu led. Passeport; ils se fussent desja portez aux extremes, & passez par hazard Calais & la Meer: Mais je n'y ay peu condescendre par nombre des raisons, à la portée desquelles il se faut arrester. Tant y a qu'ils ne feront point de mousse à present en ce pays des houles, puisque par malheur nous nous y acheminons si tard: Ains y passeront à toute bride, pour aller d'autant promptement recevoir les comendements de leursd. AA; dés qu'à Mastric nous aurons pris langue, ou Elles seront. Je prendray allors l'hardiesse, puisque la vostre me la donne, de les addresser par un mot à vous Monsieur: Qui y verrez leur conduite, & si de coeur & quand aux exercices, ils cedent à d'autres? Or s'ils y sont en cette cathegorie là les bien venuz; & durant, ou apres cette Campagne jugez dignes, d'estre tirez hors du comun: J'ose asseurer, quelques jeunes qu'ils soyent, qu'ils n'y decrediteront pas la bonne opinion, que graces à Dieu, on a conceu d'eux, là ou ils sont cognuz; ains qu'au cas d'un advancement, ils ont le dessein d'y mourir dans l'harnois, & creatures de leursd. AA. Mais si possible leur offre & service n'eussent pas les suites susd.: Tousjours auront ils ce contentement là, d'avoir du moins offert & consacré leur primices à une Maison; la partie de laquelle j'ay du tout temps espousé, & la tien encor. A son refus, ils ne manqueront point d'amploy ailleurs, sortable à leur condition. Quoy que j'aimerois bien mieux, que ce fust plustost en une Milice, ou j'ay logé mes affectios, & ou la guerre se fait par reigles & maximes; que là ou pesle-mesle on ne fait que des deserts & boucheries. Mais il en faut vouloir ce, qu'il plaira à Dieu & à vostre Heros. A qui par vostre bouche Monsieur, s'il vous plaist, je paye en toute humilité les

interests de son pertiers Souverain. Je vien a vostre on: de S:
Plaist à Dieu, que je vous en puisse parler de bouche! car si quelqu'un sçavoit, que je
mien mesle sçiemment, je serois ruiné du fond en comble: En ayant desja cidevant
trouvé les visages fort decontenancés, quand j'ay voulu parler de cet inalienable —
domaine de la Maison de Brandtermont. Mesmes depuis on a insulté sur moy p.p.
Souverney vous Mons: de ce, que je vous en dis à l'oreille, lors que j'en laissay des apres
Memoires à la Haye. Et de vray, si vous avez trouvé cette piece là parmi vos docu-
ments, car je vous montray à l'oeil, qu'elle y doit estre: S.A. a grandissime raison, non
obstant la Prescription dont indoubitablement ils vous debattront par fins de —
non recevoir), de la demander: de moy, je ne laisseray pas pour tout cela cesser qui-
dependra de moy, d'y tenir les mains sous mains. Reciproquement si vous n'avez la
piece; je crain que n'en perdiez paine & temps. Sen-blable qui vous dira; je vous sans
masque: On a trop laissé gaigner une chose si juste! Lors que j'en estois le premier —
matin, S.A. estoit encor dans le temps; qui n'expira qu'un an & demy apres, si ma —
memoire ne m'en trompe. Mais depuis ayants ces pretendus heritiers de M. de
M. veu, que vous ne remuiez de tout rien de vostre costé: ils y ont trouvé appuy:
voire tel, qu'il y a fait l'eslite, car depuis des pieces d'entre les Cotoniattes, de tout
le meilleur. Et que depuis 10. ou 12. ans en ça, est incorporé ce domaine du Roy, à la
Couronne; dont, dit on, ceux de Brandtermont l'ont voulu aliener. Je n'en rapporte!
tant y a que les heritiers s'y sont par là mis à couvert; & n'en ont eternuy pour-
ceux, que chasse mouche: Attendu que celuy, qui avoit pouvoir de vendre tous les domai-
nes du Roy alienez, & d'en joüir proprietairement, jusques au remboursement (c'est
a dire à jamais); en possede tout le meilleur depuis paisiblement! Le Papier Mons:
n'en peut porter d'avantage. p. Neantmoins je ne vous sçaurois enfor
taire: que depuis quelque temps on m'ait en bon lieu parlé, des grandes Entre-
prises & Usurpations, qu'on fait sous le nom du Roy sur les droits de S.A. à —
Chasteau-renard. Mais vous sçavez mieux ce qui en est. Il me suffit de l'—
indiquer, pour prevenir le mal. D'une chose vous asseureray-je bien; c'est que M.

© Universiteitsbibliotheek Leiden
Cod. Hug. 37 (Petersdorf) 2
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/3940

de Longe a fait durant la derniere trefve pour quelques mois avec les Comtois, cercher des papiers à St. Anne contre vous, dit on touchant Orenge. C'est un Conseill.r de ce Parlement qui me l'a dit; repetant le sçavoir fort bien, quoy qu'on le tienne secret. Mais son voyage à Munster luy donnera d'autres pensées.

Or en finissant ce livre, je vous demande Monsieur la continuation de l'honneur, que je reçois par vostre moyen, dans la grace de S. A. d'Orenge: En ce qu'Elle me daigne promettre support & main-forte à Mastric en mes biens, situez proche de lad. ville; lors qu'en Justice je les aurai gaignez. Je ne le demande point autrement; ais lors tant seulement, quand on voudra violenter la Justice jugée, d'un Gentilhomme de la religion. Ce noble Crime, ce me semble, demande un Illustre Protecteur! Qu'ainsi ne soit, par luy seul je m'y sauveraj des escueils, qu'on m'y mette. Et vous repete encor, que je ne veux faire le vaillant hors de saison: J'attendraj en toute patience mes Jugements, & apres les avoir obtenuz favorables; je crieraj à l'aide, & m'y couvriraj par vous Monsieur, qui avez l'entrée du Cabinet, sous mon bien tutelaire. Pardon, pardon, de ces longueurs! Jugez par là quel plaisir je prend de m'entretenir avec vous: Et combien il me seroit doux, si je vous pouvois tesmoigner, que je suis sans reserve

Monsieur

Vre treshumble & tresasseuré Serviteur
de Petersdorff

Si je ne craignois, qu'à bon droit vous puissiez dire Monsr. que je passe de l'importunité à l'impudence: Je vous supplierois encor, qu'il vous pleust, à l'occasion ou en vos divertissements, me tenir present dans le souvenir de M. le Conte de Solms; puisque je suis tresveritablement son treshumble Serviteur.

de Bijon ce 26 Apvril.
1645.

© Universiteitsbibliotheek Leiden
Cod. Hug. 37 (Petersdorf) 2
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/3940